



Metz, jeudi 15 janvier 2026

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2026/00289

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Pollution**Présence de pneus****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/01/2026 à 09:30o **Moselle canalisée**

entre les pk 318 (Bief de Pagny-sur-Moselle) et pk 321 (Bief de Pagny-sur-Moselle) - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 15/01/2026 à 09:30o **Moselle canalisée**

entre les pk 318 (Bief de Pagny-sur-Moselle) et pk 321 (Bief de Pagny-sur-Moselle) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

De nombreux pneus ont été signalés au niveau du quai de chargement (PK 321) dans le lit de la Moselle.

Il est demandé aux usagers de naviguer à distance du quai de chargement, et diminuer leur vitesse afin de limiter les remous entre ce quai et l'écluse de Pagny-sur-Moselle.

Mesdames et Messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau devront observer une vigilance particulière à l'approche de cette zone et se conformer aux directives qui pourraient être données par le personnel en poste aux écluses de Blénod-les-Pont-à-Mousson et de Pagny-sur-Moselle.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef Pôle Exploitation

Signé

Luc SEIWERT